

**PROCES-VERBAL DES DELIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**

L'an Deux Mille vingt quatre
Le 26 Janvier
A 18 heures 50

Les membres de la Pétanque Haute Corrèze, Association Loi 1901, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation faite conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts.

Sont présents 20 membres actifs dont

- Patrick PRADELLE Président
- Michel VEBRET Vice-Président
- Monique CHASSING Trésorière
- Gilles ENGEAMMES Secrétaire

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick PRADELLE Président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du rapport moral établi par le Président
- 2) Lecture du rapport financier établi par le Trésorier
- 3) Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 et quitus au trésorier
- 4) Renouvellement du bureau et appel de candidatures
- 5) Questions diverses.

Le Président affiche sur l'écran et met à la disposition des membres de l'Assemblée,

- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023,

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport moral du Président et du rapport financier du trésorier

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral établi par le Président, approuve ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des membres après avoir pris connaissance des comptes et du rapport financier arrêtés le 31 décembre 2023, les approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, et elle donne au trésorier quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des membres a renouvelé son Conseil d'Administration :
Les Présidents des clubs de Saint Exupéry (Eric TROUCHE), Chirac (Michel VEBRET), Meymac (Guy LAMBERT), L'Abeille (Eric LABOUCHEIX), Ponty (Yoan FIANCETTE), ainsi que Monique CHASSING, Martine SIMON, Patrick PRADELLE, Gilles ENGEAMMES, Pierre BONNEL, Gaston MALPELAS, Joël COSTE, Jérémy PEUF, Stéphane PERRIER.

Soit 14 membres

Le Conseil d'Administration se réunira dès que possible pour choisir son bureau pour l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des membres a décidé que l'arrosage des terrains pour la coupe haute Corrèze vétérans 2024/2025 serait fait par astreinte d'une équipe à chaque rencontre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et le Secrétaire.

Patrick PRADELLE
Le Président

Gilles ENGEAMMES
Le Secrétaire

